

Saint-Péver

Bulletin municipal – Décembre 2015



L'année s'achève sous de tristes auspices pour l'avenir. Nous sommes loin des attentats qui secouent le monde mais abasourdis lorsque nous les voyons se produire à notre porte. Une bande d'assassins tente de nous terroriser en commettant des actes inhumains sous couvert de religion. Nos réactions sont diverses. Leur but est aussi et surtout de nous diviser. Sachons éviter la surenchère des extrêmes. La fin de l'année est un temps de fête, de joie et de paix entre tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté. Avec mes conseillers, je vous adresse mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Qu'elle voie la réalisation de tous vos souhaits. Bonne année et bonne santé à tous. Enfin, je vous convie à la cérémonie des vœux qui se tiendra à l'espace socio-culturel le samedi 9 janvier à 19h00. Le vin d'honneur sera suivi comme chaque année d'un repas servi à la salle polyvalente pour ceux qui le souhaitent.

Bloavezh Mat

Les Vœux 2015

(Extraits de l'allocution de Jean Jourden, maire de la commune)

La cérémonie des vœux a débuté par une minute de silence : " *En écho aux événements tragiques qui viennent de se produire et qui nous concernent tous, nous allons observer une minute de silence en mémoire des victimes des assassinats terroristes qui viennent de se produire sur notre sol, frappant ainsi l'un des fondements de notre société, la liberté d'expression.* "



"*Ces vœux sont l'occasion de témoigner notre solidarité envers les personnes qui souffrent de maladie ou de solitude, ceux qui affrontent des moments douloureux, des deuils. Nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quittés : Pieter Hiemstra, Marie Mordelet (notre doyenne), Vanessa Brunot, Jeannine Le Guenniou (forte personnalité, appréciée par tous les membres du club des aînés dont elle était la présidente dévouée depuis 2005), Michel Le Flohic (membre du conseil municipal pendant de nombreux mandats - 30 ans au service de la commune). Je citerai aussi André Vishouarn (instituteur, secrétaire de mairie et membre actif au sein du Club depuis 2005).*"

Jean Jourden a ensuite présenté les nouveaux élus de l'équipe municipale, s'est félicité des 10 naissances enregistrées dans la commune et des 3 mariages qu'il a célébrés. Après avoir fait état des réalisations et achats effectués en 2014 - matériel informatique à la mairie et à l'école, auto-laveuse, tondeuse à gazon, columbarium, voirie - le maire a esquissé les projets pour 2015. " *En ce qui concerne les projets 2015, nous avons tout d'abord un projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques aériens allant de Pen ar Hoat au centre bourg et la route du Calvaire. Nous comptons également construire derrière l'espace socio culturel un local technique pour ranger tout le matériel de Lionel et héberger la nouvelle tondeuse. Deux jeunes artisans projettent de s'installer sur la commune. Etant donné la saturation de la carte communale, une réflexion est menée concernant sa modification.*"

Puis il a fait le point sur la mise en place Des T.A.P. qui s'est faite non sans mal à l'issue de multiples réunions, puis il s'est adressé aux présidents d'associations : " *Je tiens à remercier les présidents d'association oh combien importantes dans une commune - sans elles, les communes n'auraient pas autant de dynamisme. Un grand merci également aux employés de l'école, Jeannie et Danielle pour le travail accompli dans leurs tâches respectives, à Lionel sur qui on peut toujours compter et à Nicolas, notre secrétaire de mairie, Je terminerai en vous présentant au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom, les vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous-même, vos familles, vos proches. J'y ajoute mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.*"

Après l'intervention de René Guillou, président de la communauté de communes, qui a suivi l'allocution de Jean Jourden, ce dernier a remis un arbre fruitier aux enfants nés dans la commune en 2014. Une centaine de convives ont pris part au repas servi à la salle polyvalente dans une ambiance très festive et conviviale.



La municipalité a remis un arbre fruitier à chacun des enfants nés en 2014

Vœux aux Doyens



accompagner le petit jaune que nous avons bu à la santé de Henri et de Gisèle. Chacun est même reparti avec une boîte de chocolats ! Un grand merci pour cet agréable moment passé ensemble et cet accueil si chaleureux. »

Jean Jourden a présenté ses vœux à la nouvelle doyenne de la commune - Jeanne Steunou, née Corbic, âgée de 88 ans. Très discrète, elle a préféré faire simple et sans photo. Le maire, accompagné de ses adjoints, s'est ensuite rendu chez Henri qui a fêté ses 90 ans au mois de mai dernier et qui a l'honneur d'être le doyen depuis 2010. La délégation était attendue de pied ferme. Tout était prêt. Henri s'est vu offrir deux bonnes bouteilles. « Eliane avait dressé la table pour nous recevoir - Camélias, gâteaux et galette des rois pour

Il y a 9 ans, Henri et Gisèle fêtaient leurs Noces d'or. Henri est né le 19 mai 1924 à Pont-Melvez. Après son certificat d'étude, passé à l'âge de 14 ans, à l'école Notre Dame de Coat Guégan, il entre dans le monde du travail comme ouvrier agricole. Il a terminé sa carrière dans l'entreprise Héлары. « *J'ai travaillé 14 ans chez Héлары sans une seule journée d'arrêt* ». Qui dit mieux ? Les temps changent ! » Après quelques jours d'hospitalisation Henri est décédé le 3 mars.



Budget Primitif 2015

| Fonctionnement | | | |
|---|--------------------|--------------------|---------------------|
| | 2014 | 2014 | 2015 |
| Dépenses | Prévisionnelles | Réalisées | Prévisionnelles |
| Charges à caractère général | 92.959,00€ | 80.379,78€ | 91.390,00€ |
| Charges de personnel et frais assimilés | 107.115,00€ | 103.628,49€ | 125.452,00€ |
| Atténuation de produits | 4.000,00€ | 3.792,00€ | 4.000,00€ |
| Autres charges de gestion courante | 28.316,00€ | 26.129,26€ | 27.092,00€ |
| Charges financières (intérêts des emprunts et dettes) | 6.500,00€ | 5.388,12€ | 6.500,00€ |
| Charges exceptionnelles | 50,00€ | ----- | 50,00€ |
| Dépenses imprévues | ----- | ----- | 500,00€ |
| Total des dépenses réelles | 238.940,00€ | 219.317,65€ | 254.984,00€ |
| Virement sur section d'investissement | 44.590,96€ | ----- | 16.350,00€ |
| Opération d'ordre de transferts entre sections | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement | 283.530,96€ | | 271.334,00€ |
| | | | |
| Recettes | Prévisionnelles | Réalisées | Prévisionnelles |
| Produit d'exploitation | 11.450,00€ | 20.225,32€ | 14.950,00€ |
| Impôts et taxes | 113.953,00€ | 115.939,00€ | 115.678,00€ |
| Dotations, subventions et participations | 113.089,00€ | 114.234,06€ | 120.703,00€ |
| Autres produits de gestion courante | 20.000,00€ | 19.951,14€ | 20.000,00€ |
| Produits financiers et exceptionnels | 3,00€ | 127,33€ | 3,00€ |
| Atténuation des charges | ----- | 223,27€ | ----- |
| Total des recettes réelles et ordres | 238.495,00€ | 270.700,12€ | 271.334,00 € |
| Excédent antérieur reporté | 25.035,96€ | ----- | ----- |
| Total des recettes de fonctionnement cumulées | 263.530,96€ | 270.700,12€ | 271.334,00 € |

Résultats 2014

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| Dépenses | 219.317,65€ | Dépenses | 198.642,64€ |
| Recettes | 295.736,08€ | Recettes | 67.011,61€ |
| Solde | + 76.418,43 € | Solde | - 131.631,03€ |
| Résultat final = - 55.212,60 € | | | |

| Investissements | | | | |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | 2014 | 2014 | 2014 | 2015 |
| Dépenses | Prévisionnelles | Réalisées | Restes à réaliser | Prév. + R à r |
| Remboursements d'emprunts | 17.000,00€ | 15.959,50 € | ----- | 17.000,00€ |
| Effacement de réseau | 83.000,00€ | ----- | 83.000,00€ | 132.270,00€ |
| Cimetière | 10.000,00€ | 8.247,00€ | ----- | ----- |
| Boulodrome | 2.542,50€ | ----- | ----- | 3.000,00€ |
| Bâtiments communaux | 36.875,00 € | 12.320,79€ | ----- | 15.000,00€ |
| Mobilier et matériel | 35.600,00 € | 15.834,03€ | 15.878,47€ | 24.778,79€ |
| Ecole | ----- | ----- | ----- | ----- |
| Travaux de voirie | 157.356,53 € | 146.281,32€ | ----- | 10.000,00€ |
| Solde d'exécution d'invest. reporté | | | | 16.782,21€ |
| Total des dépenses d'investissement | 342.374,03€ | 198.642,64€ | 98.878,47€ | 218.831,00€ |
| | | | | |
| Recettes | Prévisionnelles | Réalisées | | Prévisions |
| Excédents de fonct. capitalisés | 37.825,21€ | 37.825,21€ | | 76.418,43€ |
| emprunts | 105.259,04€ | 365,00€ | | 116.559,57 € |
| F.C.T.V.A. * | 21.893,00€ | 4.467,40€ | | 1.576,00€ |
| Subventions d'investissement | 17.957,00€ | 24.354,00€ | | 7.927,00€ |
| Amortissement SDE | ----- | ----- | | ----- |
| Prélèvements section de fonct. | 44.590,96€ | ----- | | 16.350,00€ |
| Solde d'exécution positif reporté | 114.848,82€ | ----- | | ----- |
| Total des recettes cumulées | 342.374,03€ | 67.011,61€ | | 218.831,00€ |

Subventions aux associations

| Ass. Extérieures | Subv 2014 | Subv 2015 | Ass. Communales | Subv 2014 | Sub 2015 |
|---------------------|-----------------|-----------------|-------------------|------------------|------------------|
| ADMR | 40,00 € | 40,00 € | Amicale | 1200,00 € | 1200,00 € |
| AFSEP | 30,00 € | 30,00 € | Chasseurs | 150,00 € | 150,00 € |
| Banque alimentaire | 78,00 € | 84,00 € | Foot | 150,00 € | 150,00 € |
| Croix Rouge | 20,00 € | 20,00 € | Club | 150,00 € | 150,00 € |
| Ligue Cancer | 40,00 € | 40,00 € | Restudo | 150,00 € | 150,00 € |
| Leucémie Espoir | 40,00 € | 40,00 € | FNACA | 50,00 € | 50,00 € |
| Prévention routière | 30,00 € | 30,00 € | Chapelle Avaugour | | 150,00€ |
| Protection civile | 20,00 € | 20,00 € | | | |
| Comice Plouagat | 130,00 € | 130,00 € | | | |
| Restos du Cœur | 40,00 € | 40,00 € | | | |
| PLB | 40,00 € | 40,00 € | | | |
| Total | 508,00 € | 514,00 € | Total | 1850,00 € | 2000,00 € |



Photo du 09/10 / 2015

Réunion du vendredi 12 Décembre 2014

- **Réfection du trottoir** : *Refaire le bitume et changer de place aux barrières.*
- **Compte rendu du conseil d'école et de la commission** : *50 enfants prévus à la prochaine rentrée. (49 actuellement). Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent entrer à l'école que s'ils sont propres et uniquement le matin. Certains livres scolaires prêtés aux enfants présentent un état de dégradation assez important. En conséquence, un système de caution va être mis en place. Un séjour au ski de 8 jours est prévu pour les enfants du primaire. Le transport se fera en car. Le coût par élève est de 550,00 €. Une soirée raclette est organisée par les parents d'élèves le 24 janvier 2015 afin de récolter des fonds et participer au financement de ce projet. La convention pour un emploi en CUI-CAE va prochainement être signée. La personne retenue est Madame Muriel GAUTIER. Elle sera affectée à un emploi d' «Education et surveillance au sein d'un établissement d'enseignement». La municipalité offrira aux enfants de l'école, des chocolats de Noël, le 19 décembre à 16 heures.*
- **Elagage** : *Une campagne d'élagage va être lancée. Des devis ont été sollicités. Un mot sera inséré dans le bulletin communal afin que les propriétaires intéressés par cette opération se manifestent en mairie.*
- **Urbanisme** : *Compte tenu de la saturation de la carte communale, la solution serait une révision.*
- **Local de rangement** : *La tondeuse a été livrée. Elle est pour l'instant garée chez un particulier. Il est nécessaire de décider de la création d'un local de rangement pour les services techniques. L'emplacement pour ce local pourrait être derrière l'espace socioculturel.*

Réunion du vendredi 20 février 2015

- **Participation aux voyages scolaires - élèves de collège** : *Allocation d'une subvention de 50€ aux enfants de la commune qui partent en voyage scolaire avec leur collège. Cette subvention est limitée à un voyage scolaire par enfant et ce pendant toute sa scolarité au collège. La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement produit par l'établissement scolaire.*
- **Subvention à l'Amicale Laïque** : *Versement d'une subvention de 600,00 euros à l'Amicale Laïque de Saint-Péver pour la période janvier/juillet. Le versement d'une subvention pour la période septembre/décembre sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal et suivra la décision qui sera prise sur l'opportunité de créer un RPI entre Saint-Péver et une autre commune.*

- **Convention de partenariat** dans le cadre de la prévention des déchets : *Signature d'une convention relative à la collecte des textiles sur le territoire du SMITOM par l'entreprise d'insertion Les Nouëlles de Saint-Brieuc*
- **Secours à un sinistré** : *L'aide à un sinistré doit provenir du Centre Communal d'Action Sociale mais la commune ne dispose plus de budget pour cet établissement public. Le sinistré est donc invité à présenter une demande d'aide auprès du Centre intercommunal d'action sociale du Leff communauté.*
- **Coût forfaitaire de la scolarité d'un élève, communes extérieures** : *Le Conseil Municipal fixe le coût forfaitaire de la scolarité d'un élève pour les communes extérieures à 513,00 € pour les enfants de maternelle et de primaire. Les communes participant financièrement aux charges scolaires sont Saint-Fiacre et Senven-Léhart, la commune de Saint-Péver, qui dispose déjà d'une école, ne peut prendre part aux charges de fonctionnement des communes extérieures accueillant des enfants de Saint-Péver.*
- **Regroupement Pédagogique Intercommunal** : *Les discussions concernant la création d'un RPI entre l'école de Saint-Péver et un autre établissement scolaire se poursuivent.*
- **Révision de la carte communale** : *Le C.M. décide de réviser la carte communale de SAINT-PEVER pour ouvrir de nouveaux terrains à la construction à hauteur de 10.000 m² afin d'accueillir des logements individuels et des entreprises. Les surfaces de construction devront être limitées pour ne pas restreindre le nombre de construction.*
- **Questions diverses** : *La salle sera mise à disposition des associations gratuitement lorsqu'elles organisent des manifestations sur la commune. Une tranchée a été réalisée au terrain de foot pour l'évacuation des eaux pluviales. Les barrières le long du cimetière vont être retirées. La commune accueillera le Free Handi'se Trophy le 29 mai 2015 de 7h00 à 9h30.*

Réunion du lundi 20 avril 2015

- **Budget : Vote du budget primitif 2015**

Réunion du mercredi 24 juin 2015

- **FPIC** : *Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ceci afin de "compenser" la diminution de la Dotation Générale de l'Etat. Le montant s'élevait à 9.000,00 euros pour 2014. Il est de 10.000,00 euros pour 2015.*
- **Attribution de Compensation** : *Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé de ne plus verser à la communauté de communes l'attribution de compensation correspondant à la Taxe Professionnelle Unique. En effet, l'attribution de compensation a été votée alors que la commune ne disposait d'aucune entreprise sur son territoire. Aujourd'hui la situation est différente, plusieurs entreprises et artisans sont installés à Saint-Péver. Une révision du calcul de l'attribution de compensation est nécessaire pour intégrer les changements intervenus depuis son vote.*

Commentaire : Cette chose a été votée en 1991. Elle pénalisait doublement la commune - en effet la commune ne percevant pas de taxe professionnelle devait en plus verser une "pénalité" à la Communauté De Communes ! Cette somme payée tous les ans s'élève à 3.792,00 euros pour l'année 2015. Comme le souligne Jean Jourden "Aujourd'hui la situation est différente, plusieurs entreprises et artisans sont installés à Saint-Péver. Une révision du calcul de l'attribution de compensation est nécessaire pour intégrer les changements intervenus depuis son vote." De 2008 à 2015, le montant de la somme versée par la commune s'élève à 30.020,00 euros et en extrapolant depuis 1991 la totalité de la somme versée avoisine les 80.000,00 euros !!! Somme qui aurait pu servir à d'autres projets d'investissements.

• **Devis local technique** : *Trois devis ont été reçus en mairie.*

- *Multipose pour un montant de 17.338,06 euros H.T. soit 20.805,67 euros T.T.C.*

- *EURL SERANDOUR Mathieu pour un montant de 12.567,40 euros H.T. soit 15.080,88 euros T.T.C. plus d'éventuelles plus values en fonction du projet (maçonnerie non comprise dans le devis).*

- *Sébastien CLOAREC pour un montant de 14.475,29 euros H.T. soit 17.370,35 euros T.T.C.*

Les devis présentés n'étant pas équivalents en terme de projet ni de matériaux utilisés, les membres du conseil décident de réaliser un plan du hangar avec des caractéristiques précises. Des devis seront ensuite sollicités sur la base de ce plan.

• **RPI - organisation et fonctionnement** : *Le directeur de l'école de Saint-Péver reste et sera nommé super-directeur des deux structures. Tous les autres instituteurs et institutrices ont demandé leur mutation, c'est donc une nouvelle équipe qui sera présente à la rentrée pour accompagner le directeur. Les emplois du temps des agents communaux pour la prochaine rentrée scolaire sont en cours d'élaboration en lien avec le service « Etudes et organisation » du Centre de gestion des Côtes d'Armor.*

• **Transport scolaire** : *Le départ de Saint-Péver aura lieu à 8h40 pour la petite classe (maternelle et CP) avec un début des cours à 8h50 à Saint-Adrien. Les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de retour de Saint-Adrien avec la navette commenceront les cours à 9h00 à Saint-Péver.*

• **Fin de journée** : *Les maternelles et CP termineront à 16h20 à Saint-Adrien et seront de retour à Saint-Péver à 16h30. Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 domiciliés à Saint-Adrien prendront la navette à 16h30 pour un retour à 16h40.*

Madame Danielle CONSTANT accompagnera les enfants de maternelle et du C.P. dans la navette.

• **Activités périscolaires** : *Les activités périscolaires auront lieu le lundi et jeudi de 14h50 à 16h20 sur le site de Saint Adrien, et le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30 sur celui de Saint Péver. Les activités proposées pour les T.A.P. s'articuleront autour des thèmes suivant : - Les activités d'expression - L'écocitoyenneté - Les activités manuelles - Les activités sportives - L'activité « rêve et paresse ».*

• **Effectifs prévisionnels** : *Saint-Adrien - 22 enfants pour les PS et MS et 19 enfants pour les GS et CP. Saint Péver - 18 enfants en CE1 /CE2 et 19 enfants en CM1/CM2.*

• **inscriptions** : *Une seule commune (Saint-Péver) sera chargée des inscriptions pour les deux sites.*

• **Accueil des enfants de 2 ans et demi toute la journée.**

• **Questions diverses** :

- **Carte communale** : *La commune décide de ne pas poursuivre la révision de la carte communale*

- **La Pierre Le Bigaut** : *Passage sur la commune le samedi 27 juin 2015*

- **Filet pour le terrain de foot** : *Un filet va être commandé auprès du Comptoir Métallurgique de Bretagne à Lannion et installé au terrain de foot.*

- **Barrières et plots en bois route de Pont Clet** : *Après étude d'un devis, les élus décident d'installer eux mêmes les barrières et plots en bois route de Pont Clet.*

- **Salle des fêtes** : *Il est demandé de réfléchir à une éventuelle tarification de la vaisselle.*

- **Mardis au clair de lune** : *L'inauguration des « Mardis au clair de lune » aura lieu à Saint-Péver le 21 juillet. Une réunion préparatoire sera organisée avec les associations de la commune.*

Réunion du lundi 04 septembre 2015

- **Effacement de réseau centre bourg / route de Plésidy :**

| | <i>Montant des travaux</i> | <i>Contribution communale</i> |
|-------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Réseau électrique | 119.700,00 € H.T. | 35.910,00€ H.T. |
| Réseau éclairage public | 33.200,00€ H.T. | 19.920,00€ H.T. |
| Réseau téléphonique | 27.600,00€ H.T. | 27.600,00€ H.T. |
| Total | 180.500,00€ H.T. | 83.430,00€ H.T. |

- **Programme d'élagage :** *Un nouveau programme d'élagage va être mis en place vers Février-Mars. Les particuliers intéressés pourront se manifester en mairie le moment venu.*
- **Allées de boules :** *Terrassement pour deux allées supplémentaires - ce qui portera le nombre d'allées à 16 au lieu de 14 actuellement. Achat de planches de qualité au début de printemps pour réparer les bouts des allées vieilles d'une quinzaine d'années.*
- **Ecole :** rentrée scolaire 2015-2016
L'école fonctionne désormais sous la forme d'un Regroupement Pédagogique intercommunal (R.P.I.) avec l'école de Saint-Adrien. Quelques « incidents » de départ ont été recensés mais dans l'ensemble tout s'est bien passé. Pour que le car scolaire ne soit pas gêné dans ses manœuvres, le stationnement bilatéral route de Pont Clet devant l'école sera interdit. A la descente du car et pour une question de sécurité, les enfants devront obligatoirement regagner l'enceinte de l'établissement. Les enfants seront ensuite rendus à leurs parents. Afin de garantir la sécurité des enfants, il est demandé qu'une personne soit présente à la descente du car pour assister l'agent accompagnateur. Par souci d'harmonisations des tarifs le prix du repas enfant est fixé à 2.40 € sur les deux sites.
- **Leff Communauté :** *modification des statuts - extension des compétences*
 - *Compétence eau potable et assainissement collectif des communes de la communauté*
 - *Protection et mise en valeur de l'environnement*
 - *L'élimination des déchets ménagers ainsi que le tri sélectif de ces derniers*
 - *L'entretien et l'aménagement des cours d'eau du territoire communautaire*
 - *Animation, élaboration, mise en œuvre et suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides, ainsi que participation à l'aménagement et à la gestion de certains espaces ruraux qui ont un impact sur la circulation de l'eau*
 - *L'organisation et la gestion d'opérations de reboisement dans le cadre de l'action menée par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor*
 - *La réalisation, l'aménagement et l'entretien de chemins de randonnées par la mise en place d'un chemin de randonnée intercommunal permettant de relier les communes entre elles*
 - *Service Public d'Assainissement non Collectif :*
 - . *Gestion du service*
 - . *Animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations défectueuses.*
 - *Compétence eau potable et assainissement collectif des communes de la communauté de communes au 1er janvier 2016.*
- **Association :** *Présentation par Madame Françoise KERYER de l'association « 4*+ » qui a pour objectif d'informer la population sur le réchauffement climatique. L'association va mener différentes actions de sensibilisation sur les questions relatives au climat, à la biodiversité... L'un des objectifs est la plantation de 2000 arbres sur le territoire (action soutenue par la fondation Yves Rocher) et plus précisément dans les zones urbaines. Déjà, des chantiers de plantation sont prévus pour cet hiver avec différentes écoles.*

Réunion du vendredi 09 octobre 2015

- **Contrat de fourniture en Electricité :** *L'application de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) de décembre 2010 parachève l'ouverture à la concurrence de l'électricité (fin annoncée des tarifs réglementés). Pour se mettre en conformité avec la loi NOME, la commune a sollicité trois devis :*

• *Edf Collectivités • Direct Energie • GDF SUEZ Energies France*
Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

• **Ecole** : *Le temps de sortie pour aller au car à la fin des classes est trop court. Estimé à 10 minutes, il s'avère que 15 minutes auraient été préférables. Il n'est pas possible de modifier l'emploi du temps des enfants, un aménagement des abords de l'école de Saint-Adrien va être réalisé afin de faciliter la sortie des classes et ainsi diminuer le temps de trajet jusqu'au car. Les enfants de Saint-Péver qui restent en soutien sur le site de Saint-Adrien pourront aller à la garderie de Saint-Adrien. De même, les enfants de Saint-Adrien qui iront en soutien sur le site de Saint-Péver pourront rester en garderie à Saint-Péver. Une convention dans ce sens va être rédigée.*

• **Emprunt + ligne de trésorerie** : *En raison des travaux d'effacement des réseaux dans le bourg et du projet de hangar communal, il va être nécessaire de réaliser un emprunt. Plusieurs établissements vont être sollicités pour qu'ils établissent des propositions. Monsieur le Maire informe qu'il souhaite également souscrire une ligne de trésorerie. « Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire plus encore. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociée dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds. ». Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter différents établissements bancaires pour qu'ils établissent des propositions de financement pour un montant de 100.000,00 €.*

• **Commune nouvelle** : *L'éventuel "mariage" annoncé dans la presse, avec la commune de Ploumagoar, n'aura pas lieu. L'idée était intéressante au regard du maintien des dotations pendant trois ans. Malgré tout, beaucoup d'interrogations restaient sur cette fusion et notamment le montant des taxes et leurs ajustements entre les deux communes. La conclusion de l'entretien entre les Maires de Saint-Péver et Ploumagoar et le Sous-Préfet de Guingamp a porté sur les délais trop courts pour permettre l'aboutissement d'une telle démarche au 31 décembre 2015. Pour ce qui est de la fusion des intercommunalités, dans le schéma que doit présenter le Préfet, le 13 octobre 2015, le Leff communauté pourrait intégrer la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc. Les présidents de Leff communauté, Sud-Goëlo et Lanvollon-Plouha plaident pour une fusion de ces trois communautés afin de conserver un territoire à taille humaine. Monsieur le Maire explique qu'il préfère intégrer la communauté de communes de Guingamp et qu'il va rédiger un courrier dans ce sens au Préfet. Les membres du conseil préfèrent ne pas se positionner trop rapidement. Il est nécessaire d'étudier toutes les possibilités.*

Réunion du vendredi 03 décembre 2015

• **Hangar communal** : *Deux artisans - Sébastien Cloarec de Saint-Fiacre et Mathieu SERANDOUR de Saint-Péver ont présenté un devis commun pour un montant de 15.952,88 € H.T. mais les gouttières peuvent être retirées et le devis sera ramené à 15.500,00 € H.T. Cette offre a été acceptée par le conseil municipal.*

• **Contrat de fourniture en électricité** : *Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité, pour la salle polyvalente et la salle de la mairie - deux entreprises ont présenté des offres - EDF Collectivités et Direct Energie. L'offre de l'entreprise EDF Collectivités a été retenue pour un montant annuel H.T. estimé à 2.481,86 € - correspondant à une consommation annuelle totale estimée de 13.575 kWh.*

• **Réforme territoriale** : *Saint-Péver fait partie de Leff Communauté qui entre dans le projet présenté par le préfet le 13 octobre 2015 et qui prévoit la fusion de Leff Communauté-CC et Lanvollon-Plouha. Le Leff Communauté n'est pas pour cette fusion et milite vivement pour un rapprochement de Sud Goëlo, de Leff Communauté et de Lanvollon Plouha. Le Conseil Municipal de Saint-Péver ne se sent pas intégré au Leff Communauté et considère son attachement plus grande pour Guingamp. Le bassin de vie de la population de Saint-Péver se situe autour de Guingamp (8 088 habitants) qui constitue un pôle central intermédiaire situé entre Saint-Brieuc et Lannion, accueillant de nombreux services : gare SNCF (TGV, ligne Guingamp Paimpol), service de santé (centre hospitalier), enseignements secondaire et supérieur (université de Bretagne Occidentale), caisse d'allocations familiales, caisse primaire d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, pôle emploi. Le Conseil Municipal rejette le Projet du 13 octobre 2015 présenté par le Préfet des Côtes d'Armor ; rejette le projet de Leff Communauté pour un rapprochement de Sud Goëlo, de Leff Communauté et de Lanvollon Plouha et dit que la fusion des intercommunalités doit, dans l'intérêt de la population et du développement économique du territoire, s'organiser à l'échelle du Pays de Guingamp qui constitue un territoire cohérent.*

Ecole - rentrée 2015



Un grand bouleversement pour la rentrée 2015. Les écoles de Saint-Adrien et Saint-Péver se sont regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). La commune de Saint-Adrien étant en sous effectif (28 écoliers) et celle de Saint-Péver en sur effectif (52 écoliers) chaque commune y trouve un intérêt. Saint-Adrien voit s'éloigner une suppression de poste et Saint-Péver fait l'économie d'une grosse dépense d'investissement au niveau de son école. Les effectifs sont répartis de façon équilibrée, soit environ 40 écoliers par site.

L'école de Saint-Adrien étant mieux équipée au niveau des maternelles, elle accueille les maternelles et les CP. Il n'y aura plus qu'une seule école, répartie sur deux sites avec un seul directeur. La commune de Saint-Péver est gestionnaire du regroupement. Par souci de simplification, la gestion du budget se fait sur un « pot commun » à 50/50 et non au prorata des enfants issus de chaque commune. Ce regroupement est une expérimentation sur 5 ans, résiliable tous les ans, mais il n'y a aucune raison de penser que cette entente ne perdure. En ce qui concerne le transport scolaire, il n'y a aucun changement pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école du village comme d'habitude et une navette effectue le transport d'une école à l'autre. Ce transport est géré et pris en charge à hauteur de 80% par le Conseil Général comme tout transport scolaire - reste à la charge des communes 115,00 euros par an et par enfant. Madame Danielle CONSTANT accompagne les enfants de maternelle et du C.P. dans la navette. Départ de Saint-Péver à 8h40 pour la petite classe (maternelle et CP) avec un début des cours à 8h50 à Saint-Adrien. Retour par la même navette des élèves de Saint-Adrien pour un début des cours à 9h00 à Saint-Péver. Fin des cours à 16h20 à Saint-Adrien pour un retour à 16h30 à Saint-Péver. Les élèves de Saint-Adrien prendront la navette à 16h30 à Saint-Péver pour une arrivée à 16h40 à Saint-Adrien. *(Sur la photo Jean Jourden - Yves Lachater - Pascal Martin - Pascale Le Yan - Guy Moisan et Isabelle Derrien, lors de la signature de la convention intercommunale)*

L'équipe enseignante des deux sites est presque entièrement renouvelée. Sur le site de Saint-Adrien, Sylvie Le Garrec, à mi-temps, avec Gaëtane Jouanne pour la classe des plus petits, assistées d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Marianne Nédellec a la charge de la classe de grande section et CP. A Saint-Péver Audrey Connan a la charge de la classe des CE1-CE2. Franck Ouanrimilou, déjà en poste, enseigne en CM1-CM2 et assure la direction du RPI.



Audrey nous arrive de Plougonver et est en charge des 19 élèves de la "petite classe". Katell est en charge des 18 élèves de la "grande classe", tous les jeudis, en remplacement du directeur,

Franck Ouanrimilou, qui en tant que responsable des écoles de Saint-Péver et Saint-Adrien, bénéficie d'une journée de "décharge".

Remise des dictionnaires – vendredi 3 juillet



Comme c'est de tradition, le maire Jean Jourden a remis des dictionnaires à Noa, Alan et Alexis qui quittent la petite école pour la grande : *"Le passage en 6^{ème} est une étape importante, c'est pourquoi la commune de Saint-Péver tient à le marquer à travers une cérémonie. En effet, cela marque la fin de l'année scolaire mais surtout la fin d'un cycle que*

vous aurez parcouru avec succès et votre entrée dans un nouveau monde : celui du collège. Maintenant vous

allez devoir acquérir une plus grande autonomie en allant de classe en classe et de professeur en professeur au fil des différentes matières que vous allez étudier. Vous allez vous faire de nouveaux amis et porter un sac plus lourd ! Alors, pour marquer cette étape, mais aussi pour vous récompenser de votre bon travail à l'école, le conseil municipal est heureux de vous



Noa programme son robot pour le faire fonctionner devant son public du jour.

offrir ce dictionnaire. Nous espérons qu'il vous sera utile et je vous invite à tester votre dictionnaire tout neuf en vérifiant, par exemple, la définition du mot « vacances » ! L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de passer de très bonnes vacances et bon vent !!!"

Les élèves ont présenté ce qu'ils avaient réalisé durant l'année lors des TAP avec Franck Ouanrimilou, enseignant et directeur de l'école. Les thèmes retenus pour les réalisations (voitures, robots, bateaux) étaient la robotique et le modélisme. Les objectifs à atteindre : la lecture des schémas, la soudure des circuits, la programmation par ordinateur.

« Ça a super bien marché, même si on a eu quelques soucis avec les voitures »,

souligne Franck Ouanrimilou qui a déjà établi le programme des TAP pour l'année prochaine : modélisme et robotique, théâtre, jardin avec poulailler, tennis de table, bricolage. À noter que, cette année, les enfants ont aussi bénéficié d'un intervenant pour pratiquer des sports qu'ils ne connaissaient pas.



Pauline Huet a rejoint Plélo après trois années passées à Saint-Péver.

Amicale

Les écoles de Saint-Adrien et Saint-Péver s'étant regroupées, c'est logiquement que les deux amicales ont elles aussi décidé de fusionner. Le nouveau bureau est composé de 4 parents de chaque commune.



Présidents : Patrice Poulmarc'h et
Stéphanie Trubuilt

Trésorières : Adeline Thoraval et Lydia
Mercier

Secrétaires : Angélique Caro, Céline
Gaffric, Ludovic Siabas et Xavier Mulot.

Les projets pour l'année scolaire 2015/2016 : Soirée tartiflette à Saint-Péver (janvier). Spectacle de Noël (11 décembre). Soirée crêpes à Saint-Adrien (avril). Opération ferraille aux beaux jours (Pensez à mettre de côté votre ferraille dès maintenant). Loto (date à définir). Passage du camion Ty Pizza (dates à définir). Photos de classe (en fin d'année scolaire). Kermesse (5 juin). L'argent récolté servira aux différentes activités des deux sites, pour le moment un spectacle de Noël et une chorale sont prévus pour l'ensemble des deux sites, plusieurs sorties au cinéma pour le site de Saint Adrien, classe de ville pour les CE, piscine pour les enfants de la GS au CM2. D'autres projets s'y ajouteront au cours de l'année.

Bilan de l'ancien bureau : 8 actions menées d'octobre 2014 à juin 2015. Elles ont toutes connu un résultat positif, rapportant des bénéfices. Les recettes ont permis de mettre en œuvre les opérations et aussi de régler la fête de Noël, la sortie au Zoo de Pont-Scorff et à une ferme pédagogique, Vivons Perchés, de financer une partie de la classe de neige et des frais de piscine, le pique-nique de fin d'année (l'apéritif), divers achats (cadeaux de départ à l'institutrice des maternelles, fournitures diverses amicale et garderie...) et les frais de fonctionnement de l'Amicale (banque, assurance, timbres, ligue de l'enseignement). L'amicale a versé 2500 euros pour l'ouverture de la nouvelle Amicale du RPI.

Tableau des bénéfices des opérations menées sur l'année scolaire 2014-2015

| | Recettes | Dépenses | Gain |
|---------------------|-----------------|----------------|----------------|
| Pizzas | 887,00 | 0 | 887,00 |
| Crêpes | 60,00 | | 60,00 |
| Tartiflette | 3495,70 | 2080,60 | 1415,10 |
| Photos | 650,00 | 371,50 | 278,50 |
| Ferraille | 112,80 | 0 | 112,80 |
| Brioche | 596,00 | 288,20 | 307,80 |
| Bourse puériculture | 446,70 | 245,58 | 201,12 |
| Kermesse | 5137,26 | 3102,57 | 2034,69 |
| TOTAL | 11395,46 | 6088,45 | 5297,01 |

Composition de l'ancien bureau : *Virginie CHAPPE (présidente) Morgane Le Gall (présidente adjointe), Karine CARRE (trésorière) Véronique Tanguy (Trésorière adjointe), Cendrine GRABIT (secrétaire) et Stéphanie TRUBUILT (secrétaire adjointe).*

Restudo

Plus de 1000 personnes au pardon : Les gens sont venus en nombre au pardon. Les festivités ont démarré le samedi par un concours de boules disputé par 24 doublettes puis une soirée disco, animée par Paulo, qui a rassemblé environ 200 personnes autour du Tantad dressé dans le champ près de la chapelle.

Dimanche matin, le cortège, dans lequel avaient pris place chars à bancs, cercle celtique, enfants et adultes portant le costume breton, musiciens, chevaux et cavaliers, Rallye d'Avaugour, s'est mis en place au bourg pour rejoindre Restudo.

Après la messe, célébrée par l'abbé Morcel et suivie par de nombreux fidèles, les visiteurs se sont rassemblés autour de la bénédiction des chevaux avant de s'empressez autour de la fontaine pour la baignade des chevaux, toujours un moment fort du pardon. Les bénévoles de l'association n'ont ensuite pas chômé pour servir les 650 personnes qui ont pris part au repas champêtre. Les animations (dont un concours de boules qui a rassemblé 89 doublettes) se sont poursuivies tout l'après-midi sous un soleil magnifique.





Promenons nous dans les bois



En 2015 l'organisation des sorties a pris une nouvelle tournure. Certaines animations ponctuelles proposées auparavant et qui étaient conduites et animées par Julien Moalic animateur au CG22 ont été abandonnées.

L'association conserve deux manifestations en tant qu'organisateur ou coorganisateur - la Fête de la nature nommée désormais **Un Dimanche en Forêt** et le **Téléthon**. La fête de la nature étant organisée sur le plan national et régie par des règles très strictes - gratuité de toutes les animations, interdiction aux exposants de vendre leurs produits etc. – il a été décidé d'abandonner ce concept et donc de rebaptiser la manifestation en



"Un Dimanche en Forêt". Promenons nous dans les Bois en est l'instigateur et l'organisateur (en partenariat avec Leff Communauté et le CG22). L'entrée est gratuite et toutes les animations sont gratuites mais les exposants et artistes qui le souhaitent peuvent proposer leurs œuvres ou produits à la vente.

29 novembre 2015 : Pour une fois le Téléthon est passé entre les gouttes. Un bon cru légèrement supérieur en participants à l'année dernière. Le club VTT de Ploumagoar est venu en nombre comme tous les ans. Au total 120 marcheurs et 300 Vététistes dont une cinquantaine d'enfants ont pris part à l'événement. Rien à redire au niveau des circuits; que des retours positifs et un très bon fléchage. Outre les points de ravitaillements, une arrivée au son de l'accordéon et une petite soupe de légumes pour réchauffer les plus frileux. Au total, 1500 euros ont été récoltés pour le Téléthon, lors de cette manifestation. Une grande satisfaction pour les organisateurs et un grand merci de la part de Jeff Thoraval à tous les bénévoles. (Photo : Ravitaillement Bois d'Avaugour à Kergouriou)



Comité AFN

Le Comité de Saint-Péver est représenté au Comité Départemental par son Président Jean Lallier qui est aussi Délégué Départemental. Chaque année le Comité commémore le 19 mars 1962 - fin des combats en Afrique du Nord avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts. Les membres du Comité et leurs épouses sont conviées à un repas. Le Comité participe aussi aux cérémonies du 8 mai, du 14 Juillet et du 11 Novembre. Une journée de l'amitié est prévue pour les adhérents en Septembre-Octobre (grillades, boules...).

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| Président | Lallier Jean |
| Vice Président | Conan Yves |
| Trésorier | Le Lay Paul |
| Trésorier Adjoint | Budet Léon |
| Secrétaire | Mahé André |
| Porte Drapeau | Mallégol Honoré Martin Michel |

Adhérents du Comité : Bernabé René - Budet Léon - Conan Yves - Lallier Jean - Le Flohic Henri - Le Lay Paul - Le Bleu Gilbert - Le Pennec Gérard - Mahé André - Mallégol Honoré - Martin Michel - Oizel Roger - Thoraval Ida - Thoraval Michel - Le Flohic Jacqueline.

Jeudi 19 mars 2015 - Journée nationale du souvenir - Remise de médailles par Jean Lallier.



"Michel Thoraval a été incorporé le 20 décembre 1955. Il a fait ses classes comme conducteur de char pendant 3 mois en Allemagne. Le 21 mars 1956, il est appelé au 6ème régiment des Chasseurs d'Afrique. Il a débarqué à Oran, puis a séjourné à Alger. Au cours de divers cantonnements à Tlemcem, Orléansville et Sidi Bel Abbès, il s'est retrouvé en zones de combats et a participé à des opérations dans la brousse algérienne. Après 21 mois d'hostilités, Michel a enfin rejoint ses foyers à Saint-Fiacre, le 12 janvier 1958.

Le 11 novembre 1978, Michel s'est vu décerné la Croix du Combattant. « Aujourd'hui, au nom du Ministre des Anciens Combattants, de l'Association d'Anciens Combattants d'A.F.N. de Saint-Fiacre et Saint-Péver, j'ai l'honneur de remettre à Michel Thoraval la Médaille de Reconnaissance de la Nation ».

Après ses classes à Mézières puis Mourmelon, Honoré Malégol a été stationné 13 mois à Bou Saâda à 300 kms au sud d'Alger puis 6 mois à Babel Oued.

Il a été décoré de la Croix du Combattant le 11 Novembre 1978 et a reçu la Médaille de Reconnaissance de la Nation le 19 mars 2012. « Aujourd'hui, j'ai l'honneur de lui remettre l'insigne de 15 ans de porte drapeau ».



Après 15 mois en Allemagne, Michel Martin, a rejoint l'Algérie le 25 février 1958. Il y est resté stationné 12 mois, jusqu'au 25 janvier 1959, dans le Constantinois, aux alentours de Souk Ahras, à la frontière Tunisienne.

Il a été décoré de la Croix du Combattant le 11 Novembre 1980. « Aujourd'hui, j'ai l'honneur de lui remettre la médaille de reconnaissance de la Nation ainsi que l'insigne de 30 ans de porte drapeau ».



Le Club



Président d'honneur : Jean Jourden

Président : Jean Lallier
Vice-présidente : Thérèse Thoraval

Secrétaire : Monique Lucas
Secrétaire-adjointe : Anne Marie Maingour

Trésorier : Gilbert Lebleu
Trésorier-adjoint : Philippe Maingour

A l'issue de l'assemblée générale du 17 janvier 2015, présidée par Jean Lallier et Gilbert Lebleu, le nouveau bureau a été mis en place, suivi du conseil d'administration dans lequel on trouve René Thoraval, Ida Thoraval, Annick Briand, Odette Lallier, Annick Lebleu, Annick Raoult et Aline Gautier. Actuellement le club compte 23 adhérents, venant de Saint-Péver, Saint-Fiacre et Plésidy. En cours d'année, des concours de cartes sont envisagés et éventuellement des concours de boules. Il est également prévu un goûter de Noël. La prochaine assemblée générale se tiendra en janvier 2016, pour faire le bilan des comptes et activités de l'association et envisager le renouvellement du bureau.

Photo : Mardi 17 novembre - un mardi de club parmi tant d'autres. C'est l'automne. Dehors il pleut et il vente. A l'intérieur il fait bon se retrouver au chaud. Au programme ce jour là, belote et scrabble puis thé ou café avec pain, gâteau et crêpes.

Le Trieux Football Club



Président : Yan Loyer
Secrétaire : Cédric Georgelin
Trésorier : Yves Correc

Vice-président : Rodolphe Gallardon
Secrétaire-adjoint : Benoit Steunou
Trésorier-adjoint : Julien Chevance

Entraîneur équipe A : Jean Yves Diridollou
Entraîneur équipe B : Yan Loyer

Le club compte 33 licenciés et 6 dirigeants licenciés. Le club espère bientôt avoir un arbitre – ce qui évitera les amendes de pénalités et permettra d'avoir plus de mutés. Le début de saison est très prometteur. L'équipe A s'est même offert le luxe de battre Callac qui évolue de D1 sur le score de 4-1. Fort de ce bon début de saison, l'équipe fanion envisage une montée possible cette année. Les matchs aller se déroulent à Plésidy. Les matchs retour se joueront à Saint-Péver. La buvette est tenue par les épouses ou compagnes des joueurs. Elles préparent aussi les sandwichs qui sont offerts aux joueurs après les matchs. Le président Yan Loyer se félicite de la bonne ambiance qui règne au sein du club.

Un jeu de maillots a été offert par « Esprit Granit » de Plouagat. Tous les joueurs ont reçu un sweat-shirt offert par Locarmor de Grâces, Pérennes Céréales de Plouisy et Mathieu Sérandour de Saint-Péver.

Enfin, vous pouvez suivre le bilan des rencontres, les faits marquants, les butteurs... sur « face-book » (Trieux Football Club). La page est mise à jour chaque dimanche soir.

Société de Chasse



Président : Stephen Disserbo

Vice-Président : Cédric Coguén

Trésoriers : Gurvan Coatrieux et Mickaël Morvan

Secrétaires : Arnaud Moisan et Lenaïck Camus



Chasse à courre : « *La vice présidente du conseil départemental, Véronique Méheust, va à nouveau autoriser cette chasse qui se pratique avec chiens et chevaux* ». La chasse à courre était traditionnellement pratiquée dans le bois Meur et le bois d'Avaugour. Lorsque le département a acheté ce massif forestier en 2005, il n'a pas souhaité y maintenir cette pratique. L'an dernier un droit de suite a été accordé au Rallye d'Avaugour (c'est-à-dire, a eu le droit, à une occasion, de poursuivre un animal qui entrait dans le massif forestier). La population de chevreuils étant en augmentation, le Rallye d'Avaugour va bénéficier cette année de deux droits de suite et un droit d'attaque (l'attaque, comme on le devine, étant le droit pour un équipage de venir attaquer le chevreuil au sein du massif forestier). La presse s'est fait l'écho de cette décision de Véronique Méheust et de la polémique autour de la chasse à courre, notamment de la violente réaction de Brigitte Bardot par le biais de sa fondation.

Concours départemental : un concours de chiens courants sur chevreuils s'est tenu au mois de mars. Cinq communes y ont pris part - Saint-Péver, Saint-Adrien, Saint-Fiacre, Saint-Conan et Senven-Léhart.

Concours national : l'AFACCC 22 (Association Française pour l'Avenir du Chien Courant des Côtes d'Armor) organise la finale du concours national de chiens de meute sur chevreuil (sans prises, ni tirs) sur le site du massif du Bois Meur et Bois d'Avaugour, les 25, 26 et 27 mars 2016 – 15 à 18 meutes seront présentes pour cet événement cynégétique exceptionnel.



Fête de la chasse : Très beau succès cette année - 350 repas servis et 46 doublettes au concours de boules. Pour 2016, la fête est fixée au dimanche 21 août.



Jours de chasse : Dimanche et jours fériés - le lundi de l'ouverture - un jour au choix entre le jeudi et le samedi. La société compte 28 chasseurs - une nouvelle recrue Jennifer Boitel (photo ci-contre) qui vient de passer son permis avec succès.

Cérémonie du 8 Mai



Vendredi 8 mai, à 11h30, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur servi par le bar de la Mairie à la salle socioculturelle. Le repas traditionnel, offert par la municipalité et préparé par le traiteur le Rû de Bourbriac, a été servi à la salle des fêtes pour les personnes de plus de soixante ans. Une quarantaine de convives ont pris part à ce repas.



La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose Samedi 27 juin 2015



La PLB MUCO est une épreuve cyclosportive et cyclotouriste qui se déroule sur nos belles routes bretonnes permettant la découverte d'un riche patrimoine naturel tout en participant à une grande œuvre humanitaire. Chaque année 7000 cyclistes prennent le départ de la PLB MUCO. L'association de type loi 1901, est composée de 25 personnes, dont une majorité de parents d'enfants atteints de mucoviscidose. Le nom de l'association est également le nom d'un ancien champion cycliste breton : Pierre Le Bigaut. Le bilan depuis 1992 se porte à plus de 7.961.396,00 € dont 483.000,00 € récoltés en 2014.



Un service d'ordre efficace

Chapelle d'Avaugour



Président : François Raoult
Vice président : Jean Jourden
Secrétaire : Gilbert Simon
Secrétaire adjointe : Dominique Moisan
Trésorière : Françoise Jourden
Trésorier adjoint : Michel Simon

A l'initiative du maire de la commune, Jean Jourden, originaire du hameau, les gens du quartier ont décidé de renouer avec la tradition. Autrefois buvette et concours de boules animaient le pardon sous la houlette de la société de chasse.

L'usure du temps a fait que petit à petit le pardon a perdu de son entrain. Depuis une quinzaine d'années, seule la messe dans la chapelle ponctuait le pardon. Jusqu'à l'an dernier où un repas qui a connu un franc succès a été organisé. D'où l'idée de remettre le couvert cette année et d'officialiser l'événement en créant une association. Samedi 12 septembre après la messe en la chapelle à 18h00, l'équipe de bénévoles a servi 150 repas (jarreton frites)

Classe 5 et 0



Au centre de la photo les deux doyennes de la soirée – Irène 85 ans et Marie-Claire 75 ans entourées des deux plus jeunes Amandine et Killian âgés de 10 ans. Une cinquantaine de convives ont pris part au repas organisé par les cinquantenaires de la commune.



Plus on est de fous plus on rit. Les classes 0 ont pris part à la fête. Comme ça on peut fêter la classe tous les 5 ans !

Tiers et quart monde



Yolande Le Béhec, la présidente de l'association Tiers et Quart monde de Saint-Adrien, Saint-Péver, Saint-Fiacre, Saint-Connan, Senven-Léhart et Plésidy, lors de l'assemblée générale, a dressé le bilan du dernier repas servi à Saint-Adrien, en février. « *Nous pouvons répartir la somme de 1 600 € en dons* ». 200,00€, au père Steunou au Bénin, à sœur Thérèse Le Béhec à Madagascar, à la mucoviscidose, au Téléthon et à La Ligue contre le cancer – 100,00€ à la Banque alimentaire en denrées, aux Restos du cœur en denrées, au Paradis de Sandra au Bogota, à l'association Dylan de Bourbriac, au Rayon de Soleil de Mûr-de-Bretagne, aux Deux Ailes de Boquého. **La prochaine Poule au riz se tiendra à Plésidy le dimanche 7 février.**

Le bureau : Félix Gautier, président d'honneur ; Yolande le Béhec, présidente ; Daniel Artus et Stéphane Briand, vice-présidents ; Marie-Antoinette Lucas, trésorière ; Ghislaine Touzé, secrétaire.

Bar de la Mairie



La transition s'est faite sans fermeture au « Bar de la Mairie » où le 20 octobre, Dominique Galardon a pris la succession de Christian Dubois. La nouvelle gérante a 55 ans et est originaire de La Chapelle-Neuve. Elle réside à Runanbuan, à Ploumagoar, où elle exerçait le métier d'avicultrice. Elle a choisi de donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle en optant pour une filière dans laquelle elle a déjà travaillé en début de carrière. Outre le bar, Dominique propose une épicerie et la presse locale. La nouvelle gérante songe à organiser prochainement des soirées à thème. Le bar est fermé le lundi.

Location de la salle Polyvalente

| | Associations communales | | Habitants et contribuables de St-Péver | Personnes extérieures à la commune |
|--------------------|-------------------------|-------------------|--|------------------------------------|
| 1 jour | 60,00€ | 1 jour | 140,00€ | 260,00€ |
| 2 jours | 100,00€ | 2 jours | 200,00€ | 370,00€ |
| | | 3 jours | 315,00€ | 405,00€ |
| Réunion | Gratuit * | Gouter-apéritif * | 60,00€ | 100,00€ |
| Assemblée générale | Gratuit * | Réveillon | 270,00€ | non |
| Sono | Gratuit | Sono | gratuit | non |
| Caution sono | 1000,00€ | Caution sono | 1000,00€ | |
| Caution | 200,00€ | Caution | 200,00€ | 500,00€ |

* 10,00€ du 1^{er} novembre au 30 avril – frais de chauffage * Gouter-apéritif n'excéder pas 3 heures

* Gratuite pour les cafés d'enterrements.

Location de l'Espace Socio-culturel

| | Associations communales * | Habitants de St-Péver Commerces locaux | Hors commune |
|---------|---------------------------|---|--------------|
| 1 jour | 50,00€ | 100,00€ | 170,00€ |
| 2 jours | 70,00€ | 120,00€ | 220,00€ |
| 3 jours | 100,00€ | 140,00€ | 270,00€ |
| Caution | 200,00€ | 200,00€ | 500,00€ |

* Une occupation gratuite par an

Horaires

| Horaire d'ouverture de la mairie au public | | | | | |
|--|---------------|----------|--------------|---------------|--------|
| Tél : 02 96 21 42 48 – Fax : 02 96 21 42 42 – email : mairie.st.pever@wanadoo.fr | | | | | |
| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
| 8h30 - 12h30 | 9h00 - 12h30 | | 8h30 - 12h30 | 9h00 - 12h30 | |
| | 13h30 - 17h00 | | | 13h30 - 17h00 | |
| Horaire d'ouverture de la déchetterie à Plouagat | | | | | |
| Le ramassage des ordures a lieu chaque mardi | | | | | |
| Lundi | Mercredi | Vendredi | Samedi | | |
| 9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00 | | | | | |

Garderie

| | |
|---------------|--|
| 7h30 – 9h00 | 0,60 € par tranche de 30 mn* |
| 16h30 – 17h30 | 1,35 € - tarif forfaitaire - incluant un goûter. |
| 17h30 – 18h30 | 0,60 € par tranche de 30 mn* |

Cantine

| | |
|--|--|
| Le prix d'un repas pour un enfant est de 2,40 € | Le prix d'un repas pour un adulte est de 5,00 € |
|--|--|

Site internet

<http://www.saint-pever.net>

Pour « alimenter » le bulletin et le site internet de la commune, il faut des documents et des photos. C'est un peu le problème. N'hésitez pas à transmettre vos informations et vos photos afin qu'elles soient partagées par le plus grand nombre.